



Monsieur le DASEN, mesdames, messieurs les membres du CSA-SD,

L'austérité décrétée par le Ministre de l'Économie et des Finances est une nouvelle attaque en règle contre les Services Publics et en particulier contre l'École qui devait être la « mère des batailles » pour le Premier Ministre Attal. 582 millions d'Euros sont retirés au budget de l'École Publique, dont 382 millions concernent la rémunération des personnels. Le signal est clair : avec ce gouvernement les enseignant·es n'ont aucune perspective d'amélioration de leur salaire, ni de leurs conditions de travail. Le pacte n'étant, lui, pas remis en cause, la rémunération dite « au mérite » est la seule proposition du ministère pour augmenter les rémunérations ... de quelques un·es uniquement.

Dans le même temps, le « choc des savoir », qui prévoit la mise en œuvre du tri social dès la 6^e, rencontre l'opposition très majoritaire de l'ensemble de la profession. Si la ministre de l'Éducation Nationale a pu donner l'impression de reculer sur les groupes de niveau, elle a été très vite contredite par le Premier Ministre qui entend aller au bout de ses intentions. Dans ce contexte, la FSU, avec l'intersyndicale interprofessionnelle appelle tous les personnels de l'Éducation Nationale à se mettre en grève le 19 mars et à envisager ensuite des actions permettant d'obtenir l'abandon des mesures d'austérité, l'abandon du «choc des savoirs » et obtenir des augmentations de salaire pour toutes et tous.

Ce CSA-SD est convoqué pour s'exprimer sur les créations et les suppressions de postes dans les collèges et les lycées du département. Encore une fois sous la présidence d'Emmanuel Macron, les travaux de préparation de rentrée se font dans la confusion et le mépris des procédures démocratiques. C'est ainsi que les mesures de carte scolaires, les blocs de moyens provisoire et les compléments de service indiqués dans les documents de travail sont issus de répartitions de service qui n'ont été soumises au vote du conseil d'administration dans presque aucun établissement du département. En vertu des articles R421-2 et R421-9 du code de l'éducation, c'est bien au Conseil d'Administration de répartir les moyens et il décide par vote des mesures à prendre concernant l'emploi des dotations horaires. Les chefs d'établissement, qui doivent remonter aux services de la DSDEN les actes du CA avant la tenue des CSA-SD, ont l'obligation d'exécuter les décisions du Conseil d'administration en matière de répartition des moyens. Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le DASEN, combien de chefs d'établissements ont respecté la procédure

démocratique imposée par le code de l'Éducation ? Combien de conseil d'administration ont réellement voté sur la structure et sur le tableau de répartition des moyens par discipline ?

La FSU a appelé les élus·es dans les conseils d'administration des collèges à faire valoir leur droit d'expression dans cette instance afin de refuser d'appliquer les mesures du « choc des savoirs » qui ne s'appuient pas ailleurs sur aucun texte officiel. De nombreux vœux proposant une autre utilisation des moyens ont ainsi été soumis au vote des CA, et les chefs d'établissement les ont donc nécessairement transmis à vos services. Ainsi, les équipes des établissements se sont massivement mobilisées pour défendre un modèle d'École qui permette à tous les élèves d'apprendre ensemble et de s'émanciper. Elles l'ont également manifesté lors de la journée de grève du 1^{er} février dernier.

Le bilan des créations et suppressions de postes communiqué aux représentant·es du personnel montre qu'en collège le plan social engendré par la suppression de la technologie en sixième continue son effet : la moitié des postes supprimés dans le département le sont en technologie. La technologie doit retrouver la place qui était la sienne dans les enseignements de collège et la FSU exige que les heures supprimées en 6^e par les réformes successives soient de nouveau programmées.

En lycée, la saignée annoncée se traduit par une avalanche de suppressions de postes. Globalement, les suppressions de postes sont toujours plus nombreuses que les créations. La FSU s'oppose à ces suppressions qui résultent de choix politiques inconséquents et défend l'idée d'un accompagnement au plus proche des besoins des élèves : La FSU exige l'amélioration du taux d'encadrement plutôt que la suppression systématique des postes vacants. Aussi, ces suppressions contribuent nettement à figer le mouvement des personnels, rendant difficile voire impossible d'obtenir une mutation.

Lors du groupe de travail, nous avons formulé de nombreuses demandes de créations et d'annulation de suppressions de postes. Ces demandes répondent à la nécessaire amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels.

Il en va de la crédibilité de la haute administration de cesser de communiquer sur le bien-être au travail et l'autorité des professeurs tout en créant les conditions de leur prolétarisation croissante et de leur désillusion.